



GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE PARIS

1, QUAI DE LA CORSE  
75181 PARIS CEDEX 04

# **Les ressortissants étrangers au service de l'économie parisienne**

## **Chapitre 3**

### **Les entreprises dirigées par des ressortissants turcs**

#### **Septembre 2005**

En juillet 2005, la ville de Paris compte 306 000 entreprises inscrites au Registre du commerce et des sociétés. 17 % d'entre elles sont dirigées par des personnes de nationalité étrangère. On dénombre 159 nationalités différentes parmi les chefs d'entreprises parisiennes. Parmi celles-ci, on décompte 11 nationalités regroupant 900 personnes et plus, 22 nationalités regroupant 500 dirigeants, et plus et 57 nationalités regroupant moins de 10 ressortissants.

Toutes nationalités confondues, les dirigeants étrangers ont tendance à exercer leurs fonctions au sein de SARL. Les chefs d'entreprises européens et américains sont plus impliqués dans les sociétés par actions. Par ailleurs, les dirigeants d'entreprises engagés dans l'immobilier sont présents dans les sociétés civiles, et ce quelle que soit leur nationalité.

Conscients de l'importance du dynamisme des entreprises dirigées par des entrepreneurs de nationalité étrangère pour le tissu économique de la capitale, les Greffiers associés du Tribunal de commerce de Paris ont entrepris un vaste inventaire statistique pour faire connaître et reconnaître le rôle économique significatif de ces dirigeants « venus d'ailleurs ».

Après la Chine et le Maghreb, le greffe s'est attaché à étudier les entreprises dirigées par des ressortissants turcs. La population entrepreneuriale originaire de Turquie, compte 4 249 ressortissants qui dirigent 5 574 entreprises.

Cette étude statistique est complétée par le commentaire de deux experts.

Monsieur Murat Vasif Erpuyan, professeur certifié et chargé de cours à l'INALCO à Paris, est également président de l'Association A TA TURQUIE qui œuvre pour l'intégration réussie des originaires de Turquie en France. Monsieur Erpuyan est spécialiste des questions sur les divers aspects de l'immigration, notamment la création d'entreprise et les réseaux commerciaux issus de cette migration et également sur les relations entre l'Union européenne et la Turquie.

Monsieur Gildas Minvielle, économiste à l'Institut Français de la Mode, met en perspective les chiffres recueillis pour Paris avec les données économiques relatives à l'évolution de la filière textile en Turquie, au moment où la Chine devient le premier fournisseur de textile de la France, avec une progression de 48 % depuis le début de l'année 2005, au détriment de ses fournisseurs traditionnels d'Italie et du Maghreb.

# Synthèse

## 1 – Regard sur les ressortissants turcs entrepreneurs à Paris

**La population entrepreneuriale turque compte 4 249 ressortissants qui dirigent 5 574 entreprises dans la Capitale**, soit 9,12% des chefs d'entreprises étrangers. Cette communauté vient au second rang des nationalités étrangères les mieux représentées à Paris, juste après les entrepreneurs algériens avec 12,46% des chefs d'entreprises étrangers.

En comparaison avec leurs homologues français, **les dirigeants turcs** se caractérisent par :

- ◆ **Leur jeunesse** : âgés de **41,5 ans en moyenne**, ils ont 10 ans de moins que la moyenne parisienne.
- ◆ **Une plus forte représentativité masculine** : **84,75% sont des hommes** et 15,05% des femmes.
- ◆ **Le caractère récent de leur entreprise** : **65% des structures ont moins de 5 ans d'existence**. On note cependant une baisse des immatriculations à leur initiative en 2004.

**Les entreprises créées par les ressortissants turcs** exercent principalement leur activité dans deux secteurs : **la construction, qui concentre 38% des entités, et la filière textile, commerce de gros et fabrication, avec 26,6% des structures**. A titre de comparaison, les entrepreneurs français sont très présents dans l'immobilier et la location, 32,2% des entreprises, et dans les services, 21,65% des entités.

**Les entreprises dirigées par un ressortissant turc** sont bien implantées dans le **10<sup>ème</sup> arrondissement qui comporte un pôle construction important, soit 36,67% des entreprises**. **Au total 4 arrondissements, les 10<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 2<sup>ème</sup>, concentrent 73% des entreprises ayant à leur tête un ressortissant turc**.

**95,34% des entreprises dirigées par des ressortissants turcs sont des SARL**, dont **84% disposent d'un capital compris entre 7 500 et 10 000 €**. En comparaison, 46,97% des chefs d'entreprises de nationalité française sont à la tête de SARL, 29% des entreprises qu'ils dirigent sont dotées d'un capital compris entre 7 500 et 10 000 €.

**L'évolution économique des entreprises dirigées par des ressortissants turcs en 2004** met en évidence les particularités suivantes :

◆ **Des entreprises profitables :**

**45,99% des entrepreneurs ont maintenu leur chiffre d'affaires entre 2002 et 2003**, soit un CA compris entre 100 000 et 500 000€. Les autres résultats sont légèrement plus contrastés : ces ressortissants ont été un peu plus nombreux à déclarer un chiffre d'affaires inférieur à 50 000 € (+2 points), et en nombre également plus élevé à avoir réalisé un CA supérieur à 500 000 € (+2,4 points).

◆ **De faibles financements bancaires :**

**3,41% des entrepreneurs turcs ont sollicité et obtenu un prêt bancaire** pour acquérir un fonds de commerce ou démarrer leur activité. **Le montant moyen du prêt s'élève à 70 035 €**. 7,25% de leurs homologues français ont emprunté pour un montant moyen de 457 727 € par entreprise.

◆ **Un endettement fiscal et social plutôt élevé :**

**18,77% des entreprises dirigées par un ressortissant turc sont endettées auprès de l'Urssaf pour un montant moyen de 6 000 € et du Trésor public, pour un montant moyen de 128 000 €**. À titre de comparaison, 8,56% des dirigeants de nationalité française sont endettés à hauteur de 75 673 € en moyenne, soit un montant 6,5 fois moins élevé.

◆ **Un taux de mortalité élevé :**

**Les défaillances d'entreprises dirigées par un ressortissant turc enregistrent une diminution en 2004. 257 entités ont fait l'objet d'un jugement d'ouverture de redressement ou de liquidation judiciaires l'an passé**, soit une baisse de 11,68% par rapport à 2002. Le taux de mortalité judiciaire des entreprises s'élève à 4,61% en 2004.

Pour les ressortissants français, la diminution des procédures collectives s'élève à -3,18% au regard de 2002, avec un taux de mortalité de 1,17%.

◆ **Des entreprises fragiles :**

**Le service de la Prévention a détecté 71 entreprises ayant à leur tête un dirigeant turc potentiellement en difficulté en 2004**, soit une augmentation de 51% en comparaison avec 2003. Le taux d'entreprises en difficulté s'élève à 1,27% des entités actives en 2004.

◆ **Un taux de création d'entreprises en forte baisse :**

**La création d'entreprises à l'initiative des entrepreneurs turcs s'est avérée moins dynamique en 2004. Ils ont immatriculé 948 nouvelles structures au Registre du commerce, soit une diminution de 19,80% par rapport à 2002, et de 14,44% par rapport à 2000.** Pour les ressortissants français, les créations ont baissé de 2,99% au regard de 2002, mais augmenté de 15,31% au regard de 2000. **97,36% des nouvelles entreprises dirigées par des ressortissants turcs sont des SARL, dont 75% disposent d'un capital social compris entre 7 500 et 10 000 €.**

**Le secteur de la construction, soit 53,73% des immatriculations de 2004, aura été particulièrement porteur**, suivi des créations dans le commerce, 21,64% des nouvelles entreprises, et dans l'industrie manufacturière, 13,22%. **Le 10<sup>ème</sup> reste l'arrondissement de prédilection des créateurs turcs.**

◆ **13,5% des nouveaux créateurs d'entreprises turcs ont créé une SARL à libre capital en 2004**, à comparer avec 20,44% pour leurs homologues français. Ces entreprises disposent d'un capital social moyen de 3 093 € et leurs activités sont assez semblables à celles exercées par les autres SARL : construction et bâtiment (46,8%), commerce (21,8%), fabrication (14,8%) principalement.

## **2- Zoom sur le secteur textile**

**La filière textile intègre 3,05% des entreprises parisiennes, soit 9 285 entités : 54,6% d'entre elles font du commerce de gros, et 45,4% exercent une activité de fabrication.** Les entrepreneurs turcs sont très présents au sein de la filière textile, commerce de gros et fabrication, **ils dirigent 29,2% des entreprises de la communauté.**

◆ **Création d'entreprises moins dynamique dans ce secteur en 2004 :**

**219 nouvelles entreprises** ont été créées dans cette filière en 2004, soit **une diminution de 37,8% par rapport à 2003 et de 38,6% par rapport à 2002.** Pendant cette période, les créations dans le secteur de la fabrication baissent de 3 points au bénéfice du commerce de gros, par rapport à 2003. **97% de ces entreprises sont des SARL.**

◆ **Une évolution économique plutôt positive en 2004 pour les entreprises de la filière, avec un léger bémol quant à l'endettement fiscal et social**

**Un chiffre d'affaires plus élevé en 2003 :** 18,64% ont déclaré un CA supérieur à 500 000 €, soit +8 point par rapport à 2002.

**0,97% des ressortissants turcs** ont obtenu un **prêt bancaire d'un montant moyen de 47 938 €**

**12,72% de ces chefs d'entreprises rencontrent des difficultés à régler leurs cotisations fiscales et sociales obligatoires**, soit une dette moyenne de 84 179 € par entreprise.

**Les jugements d'ouverture de redressement et de liquidation judiciaires baissent de 9,70% en 2004**, par rapport à 2003. Les défaillances dans la branche « textile » enregistrent un ralentissement mais restent majoritaires.

## I- Quel est le profil des entrepreneurs turcs implantés à Paris ? Quelles sont les caractéristiques des entreprises qu'ils dirigent ?

Sur les **298 158 entreprises parisiennes actives au 31 décembre 2004**, l'on dénombreait 278 017 dirigeants, toutes nationalités confondues. **231 035 entrepreneurs de nationalité française dirigent 229 827 entreprises.**

La même année, on observe que **4 249 ressortissants turcs dirigent 5 574 entreprises à Paris.** Ils représentent **1,84% de la population entrepreneuriale de la Capitale**, se positionnant ainsi au second rang après les entrepreneurs algériens (5 804 dirigeants), et avant les dirigeants tunisiens (3 693 dirigeants).

Dans cette première partie de l'étude, **Monsieur Murat Vasif ERPUYAN, Professeur certifié et chargé de cours à l'INALCO à Paris, président de l'Association A TA TURQUIE** qui œuvre en faveur de l'intégration réussie des originaires de Turquie en France, commente les données statistiques recueillies par le greffe.

**Monsieur Murat Vasif ERPUYAN indique :** « L'immigration turque en Europe constitue la dernière vague de migration officielle encadrée par les pays d'accueil et de départ. Plus de 4 décennies après l'appel des pays en forte croissance, aujourd'hui la population issue de l'immigration turque est présente dans la quasi-totalité des pays de l'U.E. atteignant pratiquement 3 millions de personnes (Allemagne occidentale plus de 2 millions, France environ 400.000).

Il est à noter que cette communauté a su créer depuis le début des années soixante une organisation communautaire extrêmement complexe, à l'échelle européenne, basée sur 4 réseaux : familial, associatif, commercial et de communication. ».

### ❖ Pyramide des âges et répartition par civilité

L'âge moyen des chefs d'entreprise turcs s'élève à 41,5 ans, soit 10 ans de moins que la moyenne parisienne. 84,95% sont des hommes et 15,05% des femmes. Pour les ressortissants français, ces proportions s'établissent à 74,70% d'entrepreneurs et à 25,3% de femmes dirigeantes.

La comparaison des deux pyramides des âges met en évidence les autres tendances suivantes :

- 37% des dirigeantes turques ont entre 35 et 45 ans, soit +10,1 points par rapport à leurs homologues françaises. Les ressortissantes turques âgées de moins de 35 ans, soit 27,45% sont également mieux représentées que les chefs d'entreprises françaises, dont le nombre s'élève à 17,98%, soit +9,5 points.
- Les dirigeants turcs âgés de 35 à 45 ans sont les plus nombreux, soit 38,36% de la population entrepreneuriale.
- Les entrepreneurs « seniors » sont mieux représentés au sein de la population entrepreneuriale française, soit 19,19%, que chez les ressortissants turcs, dont le nombre de dirigeants âgés de 58 ans et plus s'élève à 4,81%, soit -14 points.
- 3,84% des entrepreneurs turcs ont moins de 25 ans, soit +1,7 points en comparaison avec leurs homologues français.

**Monsieur Murat Vasif ERPUYAN déclare :** « Il faut souligner que les chiffres, ici présentés, concernent les entrepreneurs de nationalité turque. Les personnes ayant acquis la nationalité française, mais originaires de Turquie, échappent à ces statistiques. Compte tenu de la jeunesse de cette population et du développement important des demandes de naturalisation, le nombre d'entreprise dirigées par les originaires de Turquie, -la qualification la plus approprié pour désigner à la fois les ressortissants turcs et les Français d'origine turque- est nettement plus élevé ».

### *Pyramide des âges des dirigeants turcs*

Age	% femmes	% hommes	% global
< 25 ans	21,86%	78,14%	3,84%
>= 25 et < 35 ans	18,79%	77,12%	23,61%
>= 35 et < 45 ans	11,12%	72,11%	37,00%
>= 45 et < 58 ans	8,38%	62,89%	30,74%

>= 58 ans	7,43%	48,33%	4,81%
-----------	-------	--------	-------

### **Pyramide des âges des dirigeants français**

Age	% femmes	% hommes	% global
< 25ans	31,15%	68,85%	2,13%
>= 25ans et < 35ans	27,91%	72,09%	15,85%
>= 35ans et < 45ans	24,60%	75,40%	28,21%
>= 45ans et < 58ans	24,19%	75,81%	34,63%
>= 58ans	25,48%	74,52%	19,19%

#### **❖ Répartition des entreprises par date d'immatriculation : des entreprises créées récemment**

Un très grand nombre d'entreprises dirigées par des ressortissants turcs ont moins de 5 ans d'existence, soit 65,09%. Cette donnée peut être mise en corrélation avec l'immatriculation de nouvelles entreprises au Registre du commerce ces dernières années. Depuis 2000, les chefs d'entreprises turcs ont créé 3 238 nouvelles entreprises, soit 58% des 5 574 entreprises actives.

24,56% des entreprises sont entrées dans une phase de maturité, elles ont entre 5 à 15 ans d'existence.

10,12% sont plus anciennes, soit entre 15 et 25 ans d'existence.

0,2% des entreprises ont plus de 25 ans d'existence.

A titre de comparaison, les entreprises ayant à leur tête un dirigeant français se répartissent de la façon suivante : 29% ont moins de 5 ans d'existence, 35% sont âgées de 5 à 15 ans, 21% de 15 à 25 ans, 15% plus de 25 ans.

#### **❖ Deux secteurs phares : la construction et la filière textile, dont l'activité se concentre principalement dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement**

La cartographie décrite dans notre « Atlas économique Paris 2005 » fait apparaître des pôles d'activité par arrondissement. Les entrepreneurs turcs ne font pas exception à ces caractéristiques.

L'activité de prédilection des entrepreneurs turcs est la construction, qui occupe 38,55% des entreprises qu'ils dirigent, avec une implantation très marquée dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement, et le 20<sup>ème</sup> arrondissement dans une moindre mesure. L'on note également une forte présence de ces ressortissants dans la filière du textile, fabrication et commerce de gros, dont 26,62% des structures dirigées sont consacrées à cette activité et se situent principalement dans le 2<sup>ème</sup> et le 11<sup>ème</sup> arrondissements (Cf. Gros plan sur le secteur textile page 10 de cette étude).

Du point de vue des activités exercées, la répartition observée est la suivante :

- 23,63% des entreprises font du commerce, gros et détail.
- 20,52% exercent dans l'industrie manufacturière, principalement textile
- L'hôtellerie et la restauration englobe 9,21% des entreprises. Cette activité est présente dans les 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements.
- Les autres activités exercées, immobilier et location, services aux entreprises, services collectifs, sociaux et personnels, sont très secondaires. Ils occupent 8,1% des entreprises, disséminées sur toute la ville.

Quatre arrondissements concentrent 73% des entreprises. Il s'agit du 10<sup>ème</sup> arrondissement, soit 36,67% des entités dirigées par des entrepreneurs turcs, du 20<sup>ème</sup> arrondissement, soit 16,10% des entreprises, le 11<sup>ème</sup> arrondissement, soit 11,59%, et le 2<sup>ème</sup>, soit 8,49%.

A titre de comparaison, les entreprises dirigées par des français sont majoritairement engagées dans l'immobilier et la location (32,20%), les services aux entreprises (21,65%), et le commerce de gros et de détail (16,41%).

**Monsieur Murat Vasif ERPUYAN indique** : « Chaque immigration est porteuse du phénomène que l'on appelle « ethnic business ». La communauté ayant des besoins spécifiques, des hommes (et aussi femmes) optent pour le travail indépendant pour répondre à ces besoins. Les premiers entrepreneurs turcs ont ainsi voulu profiter des opportunités pour réaliser un idéal : pratiquement chaque migrant turc qui a choisi l'exil pour améliorer ses conditions de vie avait un projet de retour qui consistait à devenir indépendant (« son propre patron » selon sa propre expression). Alors que devenir « patron » dans le pays d'accueil est un signe de réussite encore plus enviable. Ceci dit, on devient entrepreneur, également, pour résoudre son problème de chômage ou pour « caser » ses enfants dans un emploi.

La restructuration silencieuse qu'a connu le secteur tertiaire a contribué largement à l'installation des immigrés, notamment turcs, dans des secteurs considérés peu rentables, peu fiables, tels le textile/la confection, le bâtiment, le bûcheronnage. Ainsi, l'ancien ouvrier devient entrepreneur de l'entreprise dans laquelle il était salarié et souvent l'ancien patron devient son unique fournisseur de travail. A Paris, les secteurs phares concernant les entrepreneurs turcs, la construction et la filière textile, sont en grande partie la conséquence de cette restructuration dans le secteur tertiaire.

Naturellement, les Turcs, dans ces secteurs, mettent à leur bénéfice leur savoir faire, puisque ce sont également des secteurs où les immigrés de Turquie sont massivement présents en tant que salariés.

Pour terminer les raisons qui poussent les Turcs à devenir entrepreneurs, il est nécessaire de citer l'effet d'imitation. La réussite de certains patrons, visible notamment par l'acquisition d'une voiture de haute gamme et de logement incite les autres Turcs à chercher l'ascension sociale dans cette voie. Le succès qu'a rencontré les « döner kebab », répondant ainsi par une certaine fraîcheur à la mode « fast-food », il y a quelques années, a abouti à l'explosion des « restos rapides », partout en France et notamment en région parisienne. »

#### ❖ **95,34% des entreprises dirigées par les entrepreneurs turcs sont des SARL**

La SARL est la forme juridique très majoritairement choisie par les entrepreneurs turcs. L'on peut supposer qu'elle convient particulièrement au type d'activité exercée, et à la dimension des entreprises dirigées. A titre de comparaison, 46,97% des chefs d'entreprises français sont à la tête de SARL.

Les autres formes juridiques sont par conséquent très faiblement représentées. 2,71% des entrepreneurs turcs, notamment ceux qui exercent une activité de commerce de proximité, ont adopté le statut de commerçant. 1,69% sont à la tête de sociétés civiles, qui ont généralement une activité de gestion de biens immobiliers et de location, et 0,3% dirigent des sociétés anonymes, des sociétés par actions simplifiées, et des sociétés en nom collectif.

A titre de comparaison, 11,32% des dirigeants français sont des commerçants, 12,47% dirigent des sociétés par actions, 26,73% des sociétés civiles, 1,44% des sociétés en nom collectif, et 1,07% des entreprises revêtent une autre forme juridique (groupement, société en commandite, société d'exercice libéral, etc.).

#### ❖ **84,09% des entreprises dirigées par les ressortissants turcs sont dotées d'un capital social compris entre 7 500 et 10 000 €**

Les sociétés <sup>1</sup> dirigées par des entrepreneurs turcs présentent un profil très caractérisé. Ce sont très majoritairement des SARL, dont 84,09% disposent d'un capital compris entre 7 500 et 10 000 €. Cette proportion s'établit à 29% pour les structures dirigées par des français. Pour mémoire, forme juridique et montant en capital sont étroitement liés.

Plus globalement la comparaison entre les montants en capital des entreprises des deux groupes étudiés révèle une plus forte capitalisation des structures dirigées par les français.

Les autres tendances à relever sont les suivantes :

---

<sup>1</sup> Les commerçants ne sont pas inclus dans cette rubrique. Pour ce statut juridique, aucun montant en capital n'est exigé lors de l'immatriculation au Registre du commerce.

- 5% des entrepreneurs turcs dirigent des entreprises dotées d'un capital supérieur à 10 000 €, à comparer avec 46,8% des entrepreneurs français à la tête de structures similaires. Seules 0,07% des entreprises ayant à leur tête un ressortissant turc disposent d'un capital supérieur à 500 000 €, à comparer avec 7,7% pour leurs homologues français.
- 10,91% des dirigeants turcs dirigent des structures plus faiblement capitalisées, disposant d'un capital inférieur à 7 500 €, soit -7,8 points par rapport aux entrepreneurs français.

**Répartition par montant du capital social des entreprises dirigées par des ressortissants turcs**

<=1000 €	5,67%
>1 000 et <=7 500 €	5,24%
>7 500 et <=10 000 €	84,09%
>10 000 et <=20 000 €	3,01%
>20 000 et <=40 000 €	1,04%
>40 000 et <=100 000 €	0,56%
>100 000 et <=500 000 €	0,32%
>500 000 €	0,07%

**Répartition par montant du capital social des entreprises dirigées par des ressortissants français**

<=1000	6,5%
>1 000 et <=7 500	12,2%
>7 500 et <=10 000	34,4%
>10 000 et <=20 000	7,5%
>20 000 et <=40 000	10,9%
>40 000 et <=100 000	10,2%
>100 000 et <=500 000	10,5%
>500 000	7,7%

## 2- Quelle évolution économique pour les entreprises dirigées par des chefs d'entreprises ressortissants turcs en 2004 ? Ont-elles rencontré des difficultés ?

Cinq indicateurs sont susceptibles d'apporter un éclairage sur les points forts et les points faibles de l'évolution économique et financière des entreprises dirigées par des ressortissants turcs.

Ces indicateurs sont :

- Le **chiffre d'affaires** déclaré dans les comptes annuels déposés auprès du greffe pour les deux derniers exercices
- Les **investissements réalisés** par les entrepreneurs pour acquérir un fond de commerce, un local commercial et/ou effectuer des travaux de rénovation ou d'embellissement de leurs locaux professionnels
- Les **dettes sociales et fiscales** contractées auprès de l'Urssaf et des Impôts,
- Les **décisions de redressement et de liquidation judiciaires** prononcés par le Tribunal de commerce de Paris à l'encontre des entreprises étudiées ici.
- Le nombre d'entreprises potentiellement en difficulté détectées par la **Prévention**.

### ❖ Une bonne rentabilité des entreprises dirigées par des entrepreneurs turcs

45,99% de ces ressortissants ont déclaré un chiffre d'affaires compris entre 100 000 et 500 000 € en 2003, soit un nombre stable par rapport à 2002.

Pour les autres entreprises, les performances ont été un peu plus contrastées. 20,99% des structures<sup>2</sup> dirigées par les ressortissants turcs ont réalisé un chiffre d'affaires inférieur à 50 000 €, soit une progression de +2 points par rapport à 2002.

Pour la même période, en revanche, les entreprises avec un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 € sont plus nombreuses en 2003, soit +2,4 points par rapport à 2002.

La comparaison entre les chiffres d'affaires déclarés par les ressortissants turcs et français en 2003 font apparaître de forts contrastes :

- Les entreprises dirigées par un français sont plus nombreuses à avoir réalisé un chiffre d'affaires inférieur à 50 000 €. Elles représentent 28,63% en 2003, soit 7,6 points de plus que celles dirigées par un ressortissant turc.

<sup>2</sup> Les entreprises commerciales soumises à l'obligation du dépôt des comptes déposeront leur exercice auprès du greffe à partir de 2005. Les commerçants, les sociétés civiles, les groupements, n'ont pas l'obligation de déposer leurs comptes.

- 21,79% des entreprises gérées par un français ont déclaré un chiffre d'affaires compris entre 50 000 et 200 000 €, à comparer avec 47,22% pour les entrepreneurs turcs, soit -25,5 points.
- Les performances des deux groupes d'entrepreneurs sont semblables pour la tranche de chiffre d'affaires comprise entre 200 000 et 500 000 €, soit 18%
- 30,87% des dirigeants parisiens de nationalité française ont déclaré un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 €, soit +17,9 points par rapport à leurs homologues turcs.

**Monsieur Murat Vasif ERPUYAN expose :** « Il ne faut pas oublier les effets induits de la croissance rapide des entrepreneurs turcs. Des cabinets de gestion et de comptabilité, des avocats, des décorateurs sont nés de cette croissance qui a également permis la diversification (boulangerie, pâtisserie, divers services aux entreprises -comme la préparation industrielle des brochettes de döner kebab dans des usines- ...) et de consolidation des entreprises (grossistes, importateurs...).

Il est nécessaire de préciser que la quasi-totalité des entrepreneurs turcs sont issus de l'immigration et ne sont pas issus d'une culture/tradition commerçante, d'autant plus que contrairement à l'Allemagne qui a « importé » essentiellement de la main-d'œuvre qualifiée, la France a reçu –plutôt délibérément- des migrants turcs issus du milieu rural. Notons aussi que les Turcs, en général, ont appris le commerce avec la République (1923) puisque à l'époque ottomane, le Turc n'était que soldat ou paysan et le commerce était plutôt l'affaire des autres ethnies de l'Empire. ».

***Répartition des entreprises dirigées par les ressortissants turcs par tranches de chiffre d'affaires***

Chiffre d'affaires	2002	2003
<50 000 €	18,91%	20,99%
>=50 000 et <100 000 €	24,04%	20,06%
>=100 000 et <200 000 €	28,21%	27,16%
>=200 000 et <500 000 €	18,27%	18,83%
>=500 000 et <1 000 000 €	7,05%	8,02%
>=1 000 000 €	3,53%	4,94%

***Répartition des entreprises dirigées par les ressortissants français par tranches de chiffre d'affaires***

Montant du chiffre d'affaires	2002	2003
< 50 000 €	27,30%	28,63%
>=50 000 et <100 000 €	9,01%	8,80%
>=100 000 et <200 000 €	13,27%	12,99%
>=200 000 et <500 000 €	19,10%	18,71%
>=500 000 et <1 000 000 €	12,04%	11,82%
>=1 000 000 €	19,28%	19,05%

❖ **Des entrepreneurs turcs peu financés par les banques et les organismes financiers**

190 dirigeants ont sollicité et ont obtenu un prêt bancaire pour démarrer ou développer leur activité. Le montant moyen du prêt accordé par les banques s'élève à 70 035 €, ce qui représente un montant cumulé de 13 306 570 € pour l'ensemble des entrepreneurs turcs.

A titre de comparaison, 7,25% des entrepreneurs français ont obtenu un emprunt de ce type, pour un montant moyen de 457 727 € par entreprise, soit un montant total cumulé de 7 630 000 000 €, soit un montant 6 fois supérieur à celui des chefs d'entreprises turcs.

Autres investissements réalisés par les chefs d'entreprises turcs:

- 14 clauses de réserve de propriété, qui concernent 0,22% des entreprises actives dirigées par des ressortissants turcs<sup>3</sup>, ont été inscrites auprès du greffe pour un montant cumulé de 23 263 €, soit un montant moyen de 1 939 € par entreprise. L'inscription de clauses de propriété concerne 0,44% des ressortissants français.

**Monsieur Murat Vasif ERPUYAN indique** : « Il est vrai que les Turcs bénéficient peu de crédits bancaires ; c'est parce qu'ils opèrent dans des secteurs fragiles et fortement concurrentiels et surtout, ils n'ont souvent, ni les moyens, ni la volonté, de monter un projet sur dossier afin de le présenter à la banque. En effet, dans la plupart des cas, ils s'installent sans études de marché, guidés uniquement par une farouche volonté de réussir. ».

#### ❖ Des entreprises dirigées par un ressortissant turc fortement endettées auprès de l'Urssaf et du Trésor Public

La dette sociale et fiscale cumulée par les entrepreneurs turcs s'élevait à 96 994 465 € à la fin de l'année 2004, ce qui représente une dette moyenne par entreprise de 484 972 €. À la fin 2004, le greffe dénombrait 1 046 entreprises qui rencontraient des difficultés pour régler leurs cotisations obligatoires, soit 18,77% des structures dirigées par des ressortissants turcs. A titre de comparaison, 8,56% des entreprises dirigées par des français sont endettées pour un montant moyen de 75 673 €, soit 6,5 fois moins que pour les chefs d'entreprises turcs.

Les sommes dues se décomposent de la façon suivante :

- 790 entreprises (soit 62%) ont cumulé 133 352 404 € de dettes fiscales, soit une dette moyenne de 168 801 € par entreprise à l'égard du Trésor public
- 475 entreprises (soit 38%) doivent 6 847 265 € à l'Urssaf, soit une dette moyenne de 14 415 €.

La comparaison entre l'endettement des entreprises dirigées par des ressortissants français et leurs homologues turcs font ressortir les tendances suivantes :

- Les dettes sociales concernent 45,89% des entreprises ayant à leur tête un ressortissant turc et pour une moyenne de 6 097 €, soit -84,37% par rapport à leurs homologues français
- Le montant moyen de la dette fiscale des entreprises dirigées par les entrepreneurs turcs s'élève à 128 280 €, soit -77,96% en comparaison avec les dirigeants français.

#### ❖ Taux de mortalité<sup>4</sup> élevé des entreprises dirigées par un chef d'entreprise turc

Les entreprises dirigées par un ressortissant turc ont subi un moins grand nombre de défaillances en 2004, soit 257 jugements d'ouverture de redressement et de liquidation judiciaires, à comparer avec 291 décisions de ce type en 2002, et 251 en 2000. En 2004 par conséquent, les procédures collectives subissent une diminution de 11,68% par rapport à 2003, mais une légère progression de 2,39% en comparaison avec 2002. L'on note également que la baisse des défaillances accompagne la diminution des créations d'entreprises en 2004<sup>5</sup>.

Les chances de survie des entreprises sont faibles. En 2004, 0,39% des entreprises ont été redressées, 1,37% en 2002 et 0,40% en 2000.

Plus globalement, le taux de mortalité judiciaire des entreprises dirigées par les ressortissants turcs s'élève à 4,61%. A titre de comparaison, en 2004, le « taux de mortalité » des entreprises dirigées par des français s'élève à 1,17%. Ces entreprises ont été, a contrario, plus nombreuses à bénéficier d'une procédure de redressement judiciaire soit 18% en 2004, 19% en 2002, 16% en 2000. Le nombre de jugements

<sup>3</sup> Cette inscription déposée au greffe permet au propriétaire d'un bien d'être dispensé de faire reconnaître son droit de propriété en cas de redressement ou de liquidation judiciaire lorsque le contrat portant sur ce bien a fait l'objet d'une publicité au greffe.

<sup>4</sup> Le greffe détermine cette notion comme étant le « taux de mortalité » des entreprises, soit le nombre de défaillances rapporté au nombre d'entreprises actives.

<sup>5</sup> Cf Point 3 de cette étude.

d'ouverture rendus à l'encontre de ces entreprises s'est établi à 2 622 en 2004, 2 708 en 2002 et à 2 513 en 2000.

En 2004, 55% des entreprises concernées par les redressements et les liquidations exerçaient dans la construction. L'activité de fabrication et de commerce gros et détail de textile a également été impactée, soit 38% des jugements d'ouverture. Les autres entreprises, soit moins de 5% du total des décisions d'ouverture, proposaient des prestations de service, de la restauration, et des réparations diverses.

**Monsieur Murat Vasif ERPUYAN commente:** « La fragilité de ces secteurs <sup>6</sup>, couplée avec le peu de connaissance en gestion de l'ancien salarié devenu entrepreneur, génère un certain nombre de problèmes. L'entrepreneur, mettant tout son effort au profit de la production, néglige la gestion administrative : retard des cotisations aux caisses, le non-paiement des échéances de la TVA... Parfois, compte tenu des prix imposés par les fournisseurs et la concurrence acharnée entre eux mais aussi entre les diverses ethnies, la négligence devient une nécessité pour la rentabilité. Malheureusement, il existe une certaine hypocrisie quand « par hasard » on découvre des pratiques peu orthodoxes ou encore le recours au travail clandestin. Un entrepreneur avait déclaré que pour faire face à la concurrence, notamment asiatique en ce qui concerne le textile, et pour confectionner une robe à 1 €, il n'est pas possible de respecter toutes les règles !

Dans ce contexte, je ne suis nullement surpris d'observer que les entreprises dirigées par les Turcs sont endettées auprès des caisses et du Trésor public ou encore le taux de mortalité est élevé. Ce taux de mortalité doit être nuancé du fait que souvent ce n'est pas une cessation pure et simple d'activité mais un changement de dirigeant. ».

#### ❖ Fragilité accrue des entreprises dirigées par un ressortissant turc

En 2004, le service de la Prévention a détecté 71 entreprises en difficulté, contre 47 entreprises en 2003, soit deux fois plus. En 2002, le nombre d'entreprises détectées s'élevait à 27 entreprises, et 27 également en 2001. Les entreprises concernées avaient principalement une activité liée au textile et à la construction.

En 2004, le taux d'entreprises en difficulté détectées dans le cadre de la Prévention s'élève à 1,27% pour celles gérées par des ressortissants turcs, et à 0,77% pour celles dirigées par des français. Ces dernières ont également enregistré une croissance exponentielle, soit 554 entreprises en 2001 et 1 763 en 2004.

### 3- Les entrepreneurs turcs et la création d'entreprises à Paris depuis 2000

#### ❖ Diminution significative du nombre d'entreprises créées ou dirigées par des entrepreneurs turcs à Paris entre 2004 et 2000

Les entrepreneurs turcs ont immatriculé 948 nouvelles entreprises au Registre du commerce parisien en 2004, soit une diminution de 19,80% par rapport à 2002, et de 14,44% en comparaison avec 2000. Pour mémoire, les ressortissants turcs ont créé 1 182 entreprises en 2002, et 1 108 en 2000.

Si l'on compare ces résultats à ceux obtenus par les entrepreneurs de nationalité française, l'on observe que les immatriculations d'entreprises créées ou dirigées par ces ressortissants ont augmenté de 15,3% entre 2000 et 2004. Léger bémol cependant, 15 à 20% des nouvelles structures créées par des dirigeants français à Paris sont des sociétés civiles immobilières faiblement créatrices d'emplois<sup>7</sup>. Les entrepreneurs français ont créé 18 710 entreprises en 2000, 22 240 en 2002, et 21 575 en 2004 dans la Capitale.

---

<sup>6</sup> Textile/confection, bâtiment.

<sup>7</sup> La loi pour les Nouvelles Régulations Economiques fixait au 1<sup>er</sup> novembre 2002 l'immatriculation des sociétés civiles constituées avant 1978 et non-inscrites au Registre du commerce, sous peine de perte de leur personnalité morale. En 2002, le greffe a immatriculé 5 994 sociétés civiles immatriculées avant 1978.

**Monsieur Murat Vasif ERPUYAN commente :** « Ayant déjà fait une recherche, début des années 90, sur la création d'entreprise par les immigrés de Turquie et les réseaux commerciaux issus de l'immigration turque en Europe, les chiffres fournis par le Tribunal de commerce de Paris permettent de suivre l'évolution dans le temps. L'analyse que j'avais faite à l'époque était basée sur une série d'enquêtes auprès de 200 entreprises (Alsace, Lorraine, région parisienne, Rhône-Alpes –où se localisait l'essentiel de la population originaire de Turquie-) coïncide avec la présentation de l'entrepreneuriat turc à Paris :

- La jeunesse, 80 % des entrepreneurs avaient moins de 45 ans,
- la quasi-totalité des entrepreneurs étaient de sexe masculin,
- 20% dans la restauration, 13 % dans la construction, 9% dans le secteur textile/confection,
- 50% avaient un capital de moins de 10.000 €.
- mais seulement 33% étaient des SARL...

La seule divergence notable par rapport à mon étude au plan national est le statut d'entreprise, puisque dans le cas de Paris la quasi-totalité des entreprises dirigées par des Turcs ont un statut de SARL. Celle-ci s'explique probablement par l'orientation donnée par les conseillers afin que les créateurs ne subissent pas les effets négatifs en cas de liquidation d'une part et par la volonté de mettre en commun les fonds nécessaires à la constitution du capital d'autre part ».

#### ❖ **Deux secteurs porteurs pour la création d'entreprises en 2004 : la construction et le commerce**

Les créations d'entreprises ont été particulièrement dynamiques dans le secteur de la **construction**, soit 53,73% des immatriculations de 2004.

Les deux autres secteurs de prédilection des ressortissants turcs auront été le **commerce de gros et de détail**, soit 21,64%, et **l'industrie manufacturière**, soit 13,22%.

Pour les autres secteurs, hormis **l'hôtellerie et la restauration** qui englobe 6,93% des immatriculations de 2004, les résultats sont assez peu significatifs, soit moins de 5% des créations dans l'immobilier et la location, les services aux entreprises, les services collectifs, sociaux et personnels, et les transports.

Déjà bien implantés dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement, les entrepreneurs turcs ont continué à y installer leurs entreprises en 2004. Cet arrondissement accueille 36% des créations de 2004, et intègre déjà une grande partie de la filière « construction » parisienne. Les deux autres arrondissements qui ont accueilli le plus de nouvelles structures sont le 20<sup>ème</sup> arrondissement, soit 12,78% des créations, et le 2<sup>ème</sup> arrondissement, qui héberge un pôle textile important, soit 10,77%.

A titre de comparaison, en 2004, 26,5% des nouveaux entrepreneurs français ont créé dans le domaine de l'immobilier ; 26,1% dans le secteur des services aux entreprises et 17,0% dans le commerce.

**Monsieur Murat Vasif ERPUYAN expose :** « La rue du Faubourg Saint-Denis et les rues adjacentes ainsi que la rue Saint-Maur restent, depuis les années 90, les zones de concentration des entreprises dirigées par les Turcs. Pourtant certaines entreprises (restauration, épicerie...) vendent leur fonds de commerce au profit des Pakistanais, soit pour s'installer dans d'autres quartiers « plus chics », cas de restauration, soit pour aller à la périphérie pour des commerces de gros ou des supérettes, cas des épiceries. ».

#### ❖ **97,36% des nouvelles entreprises créées en 2004 par des ressortissants turcs sont des SARL, dont 75% disposent d'un capital social compris entre 7 500 et 10 000 €.**

Les autres formes juridiques sont moins bien représentées :

- 1,37% des entrepreneurs turcs se sont installés en qualité de commerçants personnes physiques.
- 1,27% ont créé des sociétés civiles engagées principalement dans des activités immobilières
- Ces entrepreneurs n'ont immatriculé aucune société par action, de type société anonyme ou société par action simplifiée.

Du point de vue de leur capitalisation, l'on relève que :

- 22% des nouvelles entreprises sont dotées d'un capital social inférieur à 7 500 € (55,65% pour les français),
- 2% d'un capital compris entre 10 000 et 20 000 € (4,02% pour les ressortissants français),
- 0,95% d'un capital supérieur à 10 000 € (19,78% pour les entrepreneurs français).

❖ **13,5% des créateurs d'entreprises turcs ont créé une SARL à libre capital en 2004. Un chiffre à comparer avec les 20,44% de créateurs français pour ce type d'entreprise**<sup>8</sup>.

Un nombre non négligeable d'entrepreneurs turcs, soit 128, ont profité de la loi pour l'Initiative Economique pour créer une SARL à libre capital en 2004. Ces entreprises disposent d'un capital social moyen de départ de 2 093 €, quand elles sont dirigées par des ressortissants turcs, soit 6% de moins par rapport à celles gérées par des ressortissants français.

Leurs activités sont assez similaires à celles exercées par les autres SARL, à savoir, la construction et le bâtiment à hauteur de 46,88%, le commerce, 21,88%, la fabrication, 14,84%. Viennent ensuite la restauration, 8,59% et la réparation d'articles personnels 5,47%. Les autres activités sont diverses : traiteur, nettoyage, conseil pour les affaires et la gestion. Ces caractéristiques se retrouvent également dans la répartition des activités exercées par les français créateurs.

**Monsieur Murat Vasif ERPUYAN commente** : « La constitution du capital est avant tout une affaire personnelle, voire familiale. La pratique comme « tontine » n'existe pas chez les Turcs. Le recours au prêt se fait souvent après la constitution, pour l'acquisition d'un véhicule ou de machines-outils, après présentation d'un bilan sur une ou plusieurs années.

Au début de l'immigration, dans les années 70, les Turcs utilisaient massivement leur épargne issue de leur travail en France (Europe) pour l'acquisition de logements, pour investissement locatif immobilier. Désormais l'épargne est investie en France. Il est courant de voir même des cas de désinvestissement en Turquie afin d'utiliser l'argent dégagé dans la constitution du capital d'une société ou dans l'achat d'un fond de commerce en France.

En conclusion, les Turcs se mettent à leur compte en réponse au chômage qui les touche particulièrement, en raison de l'expérience et le savoir faire acquis dans la branche où ils s'établissent, dans les secteurs délaissés par l'entrepreneur du pays d'accueil. En créant leur entreprise ils réalisent l'ultime but fixé au départ de leur migration : devenir indépendants. Les exemples de réussite de certains créateurs incitent les autres Turcs à tenter leur chance dans la création de leur entreprise.

La diversification des activités s'opère dans le temps puisque au départ la création d'entreprise était liée à la satisfaction de la demande spécifique de la communauté (alimentation, café, voyageur...) ou dans des secteurs leur permettant d'utiliser le savoir-faire typique de leur pays d'origine (restauration, importation de cuirs et de peaux, de marbre, de l'onyx...).

La mobilité est importante, les entreprises dirigées par les originaires de Turquie changent rapidement de propriétaire. Il est très fréquent qu'un Turc (soit en échec, soit pour réaliser une plus value et exploiter un autre créneau) vende son entreprise à un autre Turc.

Finalement ces Turcs qui n'avaient pas une culture commerçante se révèlent assez compétents dans le commerce et les services. L'handicap que constitue la maîtrise imparfaite du français est en voie de disparition avec l'arrivée sur le marché des jeunes scolarisés en France. Ceci dit, un soutien à la création d'entreprise, en plus de ceux qui existent, par le biais des associations ou de structures, capable de prendre en considération la spécificité turque, et travailler en étroit lien avec les structures telles que les chambres de commerce ou d'artisanat, produirait des effets bénéfiques pour la stabilité et la pérennité de ces entreprises.

Etre « son propre patron » est un signe de réussite pour l'originaire de Turquie, mais aussi un facteur d'intégration. La création d'entreprise par les originaires de Turquie, apporte un enrichissement à la société et assure le dynamisme du commerce extérieur renforçant les liens entre le pays d'accueil et le pays d'origine. Les originaires de Turquie importent des produits de leur pays d'origine mais jouent également un rôle de représentant de la France en Turquie. De nombreux cas de collaboration entre Français et Turcs

---

<sup>8</sup> La Loi pour l'Initiative Economique du 1<sup>er</sup> août 2003 autorise la création de SARL avec un capital social libre. Précédemment, les SARL devaient se doter d'un capital social minimum de 7 500 €.

pour faire des affaires surgissent suivant une évolution en croissance. D'autant plus que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1996 la Turquie fait partie de l'union douanière et que la perspective d'une adhésion est de nature à développer encore plus les relations économiques entre la France (premier pays investisseur en Turquie sur la période des cinq années passées) et le marché turc fort d'une population de quelques 70 millions de personnes, offrant également des perspectives d'ouverture dans le Moyen-orient et dans l'espace turcophone s'étalant jusqu'aux steppes kazakhs. ».

#### **4- Gros plan sur le secteur textile à Paris : caractéristiques des entreprises de la filière textile dirigées par des ressortissants turcs et évolution de leur situation économique**

La filière textile, fabrication et commerce de gros, occupe 9 285 entreprises à Paris au 30 juin 2005, soit 3,05% des 304 745 entreprises recensées à cette date dans la Capitale. Au sein de ce secteur, le commerce de gros est prédominant, il concerne 5 066 entités, soit 54,66% des entreprises exerçant dans le domaine du textile. 4 219 entreprises sont engagées dans la fabrication de ces produits, soit 45,44%.

Dans cette partie de l'étude, **Monsieur Gildas Minvielle, responsable de l'Observatoire Economique de l'Institut Français de la Mode**, réalise une mise en perspective des chiffres recueillis pour Paris avec les données économiques relatives à l'évolution de la filière textile en Turquie.

##### **❖ Les entrepreneurs turcs sont à la tête de 17,78% des entreprises engagées dans la filière textile à Paris**

Les chefs d'entreprises turcs sont très présents au sein de la filière textile, commerce de gros et fabrication. Ils sont à la tête de 1 651 entités soit 29,2% des entreprises de la communauté. 40,58% des entreprises exercent une activité de fabrication, et 59,42% sont engagées dans le commerce de gros.

**Monsieur Gildas Minvielle indique** : « La représentation des entrepreneurs turcs dans la filière textile de la capitale est conforme à la place qu'occupe la Turquie dans le panorama concurrentiel du textile mondial : celle d'un grand pays qui dispose d'une filière complète intégrée (du fil à la confection) mais qui devra faire face à la concurrence de la Chine. ».

##### **❖ Quelles sont les caractéristiques des nouvelles entreprises créées dans la filière textile par ces ressortissants depuis 2002 ?**

En 2004, les entrepreneurs turcs ont immatriculé 219 nouvelles entreprises au Registre du commerce, contre 352 en 2003, soit une diminution de 37,78%. En 2002, ils avaient créé 357 nouvelles structures au sein de la filière textile.

La baisse des créations dans la filière textile est conforme à celle observée pour l'ensemble des immatriculations d'entreprises par des chefs d'entreprises turcs.

**Monsieur Gildas Minvielle expose** : « Après avoir connu la crise la plus grave de son histoire récente en 2000-2001, l'économie turque s'est redressée et affiche aujourd'hui l'un des taux de croissance les plus élevés parmi les pays de l'OCDE. Le taux d'inflation, tout en restant plus fort que dans de nombreux pays, a fortement diminué, il est passé de +73 % sur un an en janvier 2002, à +9,3 % en fin d'année 2004. Des mesures budgétaires et monétaires rigoureuses ont permis de rétablir la confiance et la croissance devrait être voisine de 6 % en 2005.

L'industrie textile (filatures, tissages) s'est développée sous l'impulsion du secteur client de la confection qui a fortement progressé au cours des dernières années. L'industrie textile turque se caractérise par une forte spécialisation cotonnière.

L'économie turque a enregistré un progrès de 24 % de ses exportations textiles. La Turquie est actuellement le septième producteur mondial de coton, avec un volume de 944 000 tonnes en 2003. La production des filatures a totalisé 1,9 million de tonnes, dont 60 % pour les filés de coton. De même, la production des tissus de coton domine l'industrie du tissage, puisqu'elle a représenté 75 % des 2,6 milliards de mètres produits. La capacité de production des tissus tricotés a atteint environ 575 000 tonnes.

Par ailleurs, la production des textiles de maison a connu ces dernières années une forte progression : elle est de l'ordre de 250 000 tonnes, contre 167 000 tonnes en 1997.

Selon les statistiques de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), la Turquie a exporté en 2003 l'équivalent de 5,2 milliards de dollars de textile (+ 24 % par rapport à 2002), soit 3,1 % des exportations mondiales.

Les importations textiles se sont élevées à 3,4 milliards de dollars, soit un gain de 21 % par rapport à l'année 2002. Le premier fournisseur de textile de la Turquie est l'Italie, avec une part de 14 % en valeur dans l'ensemble des importations. En deuxième position, la Chine totalise 9 % des importations, tandis que la France se situe en huitième position (3,5 % des importations) ».

#### ❖ **Quelle est leur répartition par forme juridique et par tranche de capital ?**

A l'image des autres entreprises dirigées par les entrepreneurs turcs en 2004, 97% de ces nouvelles entreprises sont des SARL.

L'on notera que les entités qui exercent une activité de fabrication textile sont un peu plus capitalisées que celles qui font du commerce de gros. La répartition par tranche de capital social s'effectue de la façon suivante :

- **Pour le commerce de gros** : 75% des entreprises sont dotées d'un capital social compris entre 7 500 et 10 000 €, 16,67% d'un capital entre 1 000 et 7 500 €, 6,25% moins de 1 000 €, et 2% entre 10 000 et 40 000 €.
- **Pour la fabrication** : 81,3% des structures disposent d'un capital social compris entre 7 500 et 10 000 €, 11,38% entre 1 000 et 7 500 €, et 6,50% moins de 1 000 €.

**Monsieur Gildas Minvielle indique** : « Les points forts de l'offre turque concernent essentiellement les produits en pur coton, notamment en maille. La Turquie est ainsi le premier fournisseur de l'Union européenne en vêtements maille avec une part de 21 % dans l'ensemble des approvisionnements de l'Union. Les premières statistiques disponibles pour l'année 2005, font cependant état d'une forte poussée des importations européennes en provenance de Chine, ce qui devrait priver la Turquie de son rang de premier fournisseur des Vingt Cinq en vêtements maille.

Depuis janvier 1996, l'union douanière entre l'Union européenne et la Turquie est entrée en vigueur, ce qui place le pays dans une situation avantageuse par rapport à ses concurrents. En outre, la proximité géographique a permis à la Turquie de développer son secteur textile-habillement, grâce notamment à la sous-traitance pour le compte des donneurs d'ordres européens.

Certains confectionneurs sont même parvenus à acquérir au cours des dernières années une relative indépendance à l'égard des donneurs d'ordres européens en constituant leurs propres collections.

Les exportations d'habillement de la Turquie se sont élevées, selon l'OMC, à 9,9 milliards de dollars en 2003 (dont près de 60 % pour la confection maille). La Turquie est le deuxième fournisseur d'habillement (vêtements tissés et maille) de l'Union européenne, derrière la Chine.

La Turquie est notamment le premier fournisseur de l'Allemagne avec une part de 16 % dans le total des importations d'habillement du pays en valeur. La Turquie est aussi le deuxième fournisseur du Royaume-Uni après la Chine (12 % des importations). S'agissant de la France, la Turquie est le cinquième fournisseur de l'Hexagone, après la Chine, l'Italie, la Tunisie et le Maroc.

Le premier fournisseur de vêtements tissés de la Turquie est l'Allemagne, avec une part de 18 % en valeur dans l'ensemble des importations, suivie de la France (14 %), de l'Italie (14 % également), de la Chine (10 %) et du Royaume-Uni (6 %). La part de la Chine s'est considérablement accrue, puisqu'elle est passée de 1 % en 1998 à 10 % en 2003. »

❖ **Quelle est l'évolution observée pour la création d'entreprises dans ces deux branches d'activité ?**

Depuis 2002, les immatriculations d'entreprises engagées dans la fabrication enregistrent une baisse : elles ont représenté 56,16% des créations dans la filière textile en 2004, 59,66% en 2003 et 67,79% en 2002.

En contrepartie, les immatriculations dans le secteur du commerce de gros sont en progression, soit 43,84% en 2004, 40,34% en 2003 et 32,21% en 2002.

A l'image des entreprises actives, il s'agit de créations de SARL à hauteur de 98%, majoritairement dotées d'un capital social compris entre 7 500 et 10 000 €.

❖ **Quelle évolution économique pour les entreprises de la filière textile dirigées par ces ressortissants ? Ont-elles rencontré des difficultés ?**

- **Les entrepreneurs turcs ont déclaré un chiffre d'affaires plus élevé en 2003, par rapport à 2002**

Pour 2003, la répartition s'effectue de la façon suivante :

- 18,64% ont réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 €, soit +8 points par rapport à 2002.
- 40,67% ont déclaré un chiffre d'affaires compris entre 100 000 et 500 000 €, soit une légère baisse de 1,5 points par rapport à 2002
- 23,73% un CA compris entre 50 000 et 100 000 €, soit +11,2 points par rapport à 2002
- 16,95% un chiffre d'affaire inférieur à 50 000 €, soit – 11 points par rapport à 2002

Chiffre d'affaires	Entrepreneurs turcs	
	2002	2003
<50 000 €	28,13%	16,95%
>=50 000 et <100 000 €	12,50%	23,73%
>=100 000 et <200 000 €	20,31%	18,64%
>=200 000 et <500 000 €	28,13%	22,03%
>=500 000 et <1 000 000 €	7,81%	15,25%
>=1 000 000 €	3,12%	3,39%

- **0,91% des entrepreneurs turcs ont obtenu un prêt d'un montant moyen de 47 938 €.**

15 entrepreneurs engagés dans la filière textile ont sollicité et obtenu un prêt bancaire pour démarrer ou développer leur activité, pour un montant total cumulé de 8 166 280 €.

- **12,72% des entreprises dirigées par un ressortissant turc sont endettées à l'égard de l'Urssaf et du Trésor public**

Leur dette cumulée s'élève à 8 166 000 €, soit une moyenne de 84 179 € par entreprise, qui se répartit comme suit :

- 6 520 000 € de cotisations impayées auprès du Trésor public, soit une dette moyenne de 70 112 € par entreprise
- 1 645 900 € de cotisations dues à l'Urssaf, soit une dette moyenne de 14 067 €

o **121 jugements d'ouverture de redressement ou de liquidation judiciaires prononcés à l'encontre d'un dirigeant d'entreprise turc de la filière textile en 2004, soit -10,74% par rapport à 2003**

Le nombre des 121 décisions d'ouverture de procédures collectives a baissé de 11,03% en comparaison avec 2002. Leur nombre était de 134 en 2003 et de 136 en 2002.

Les défaillances dans la branche « fabrication textile » enregistrent un ralentissement en 2004, mais demeurent les plus nombreuses.

- En 2004, 76 entreprises concernées, soit 62,81% des procédures de l'année
- En 2003, ce nombre s'élève à 99 entreprises, soit 73,88% des décisions
- En 2002, 86 entreprises touchées, soit 63,24% des procédures

La branche « commerce de gros » enregistre une baisse des défaillances en 2004. Sur 3 ans, l'évolution est la suivante :

- En 2004, 45 entreprises en redressement ou en liquidation, soit 37,19% des procédures de l'année
- En 2003, 99 entreprises concernées, soit 26,12% des décisions
- En 2002, 50 entreprises touchées, soit 36,76% des procédures

**Monsieur Gildas Minvielle conclut :** « La Turquie est un des grands acteurs du secteur textile habillement européen : le pays produit, à lui seul, l'équivalent du quart de la production textile-habillement de l'Union européenne. Sa tradition industrielle en fait une destination prisée par les investisseurs et les grands acheteurs de la distribution européenne apprécient les solutions globales proposées par les confectionneurs locaux (tissus + confection).

Il reste que la Turquie, au même titre que les autres pays méditerranéens, souffre depuis le début de l'année 2005, du ralentissement de ses exportations vers l'Union européenne (notamment en vêtements maille), à la suite de la percée de la Chine sur les marchés européens, au lendemain du démantèlement des quotas. ».

## Contacts presse :

Greffe du Tribunal de commerce de Paris Marie-Christine Berneron – Service de la communication 1 quai de la Corse – 75181 Paris cedex 04 Tél. : 01 44 41 54 44 – Port. : 06 80 48 15 63 E-mail : <a href="mailto:mchristine.berneron@greffe-tc-paris.fr">mchristine.berneron@greffe-tc-paris.fr</a> Site web : <a href="http://www.greffe-tc-paris.fr">http://www.greffe-tc-paris.fr</a>	Point Virgule Relations presse Stéphanie Luya – Tygenia Saustier 8 rue des Champs – 92600 Asnières Tél. : 01 41 11 82 04 E-mail : <a href="mailto:sluya@pvirgule.fr">sluya@pvirgule.fr</a> Site web : <a href="http://www.pointvirgule.com">http://www.pointvirgule.com</a>
---	--

## A propos du greffe du Tribunal de commerce de Paris :

Le greffe est une société civile professionnelle de 271 personnes dirigée par quatre greffiers associés officiers publics et ministériels nommés par le Garde des Sceaux. Il assure une double mission juridique et judiciaire. Structure responsable de l'assistance du Président et des Juges du Tribunal de commerce, le greffe gère l'ensemble des registres des entreprises, notamment le Registre du Commerce et des Sociétés qui contient à Paris intra-muros 300 500 entreprises en activité. Tous dossiers confondus, le greffe de Paris a traité en 2004, 140 077 formalités légales et 101 368 décisions de justice, et a enregistré 78 000 inscriptions de privilèges. Il a aussi traité des dossiers de prévention des difficultés de 2 476 entreprises. Le greffe a été certifié ISO 9001 version 2000 en juillet 2004, cette certification a été renouvelée en mai 2005.



**Présentation de Monsieur Murat V. Erpuyan**

Professeur certifié et chargé de cours à l'INALCO à Paris, Murat V. ERPUYAN est président de l'Association A TA TURQUIE qui œuvre, en premier lieu, pour l'intégration réussie des originaires de Turquie en France. Il est spécialiste des questions sur les divers aspects de l'immigration, notamment la création d'entreprise et les réseaux commerciaux issus de cette migration et également sur les relations entre l'Union européenne et la Turquie. Il donne des conférences et assure des formations sur la connaissance de la culture et civilisation turques et aussi sur les migrants originaires de la Turquie.

Publications en relation avec le sujet :

- *La Culture Turque*, in *Approches des cultures étrangères*, Tome 1, ICN (Université de Nancy 2), sous la Direction de J.F. Clément, 1997, Nancy.
- *Regard sur la Population originaire de Turquie dans l'agglomération nancéienne à travers le champ migratoire turc en Europe*, Etude - Rapport, 1996, A TA TURQUIE, Nancy-France.
- *Entrepreneurs issus de l'immigration turque en France*, in *Zeitschrift für Türkeistudien*, N° 2/94 & 3/94, Essen (R.F.A.).
- *Entreprises issues de l'immigration turque* (en deux parties), in *OLUSUM/GENESE*, N° 31 & 32, 1994.

## Contact :

M.V.E.

A TA TURQUIE

43, rue Saint-Dizier – 54000 Nancy

Tél. : 03 83 37 92 28

[murat.erpuyan@ataturquie.asso.fr](mailto:murat.erpuyan@ataturquie.asso.fr)

[www.ataturquie.asso.fr](http://www.ataturquie.asso.fr)



### Présentation de Monsieur Gildas Minvielle

Titulaire d'un DEA en économie industrielle et mondiale à Paris X , Gildas MINVIELLE est Responsable de l'Observatoire économique de l'Institut Français de la Mode (IFM).

Responsable des publications mensuelles de conjoncture (La Lettre de l'IFM, Le Distribilan), il est spécialiste d'économie internationale.

Gildas MINVIELLE intervient également dans la conduite des études de l'IFM, par ailleurs, il enseigne l'Economie du textile et de la mode à l'IFM.

#### Publications sélectives :

- *Lettre Mensuelle de Conjoncture de l'IFM* (Directeur de la Publication).
- « *Mondialisation et régionalisation : le cas des industries du textile-habillement* » (avec Michel Fouquin, Directeur adjoint du CEPII et Pascal Morand, Directeur général de l'IFM), Document de travail du CEPII, septembre 2002.
- Participation à la rédaction d'un ouvrage collectif réalisé par l'IFM Repères Mode 2003 « *Visages d'un secteur* » - Editions du Regard
- « *L'intégration régionale : une chance historique à saisir pour le textile-habillement* »
- « *La compétitivité des pays de la zone Euromed* » (avec Jean-Raphaël Chaponnière, Chercheur au CNRS), Revue Comprendre les marchés, IFM, juillet 2004.
- « *Textile-habillement : la libéralisation sonnera-t-elle le glas de l'Euromed?* », article paru dans le journal Les Echos du 27 avril 2005.

#### Contact :

Tél. : 01 56 59 22 22

e-mail : [gminvielle@ifm-paris-org](mailto:gminvielle@ifm-paris-org)